

Description des étapes

1. Observation de la parcelle

- Parcourir la parcelle en diagonale et observer les dégâts sur les plants (feuilles, tiges) et l'initiation des boutons floraux sur au moins un plant
- Réaliser l'observation dès la levée et une fois par semaine
- En cas d'attaque ou d'initiation des boutons floraux, procéder au traitement.



2. Matériels de traitement

La veille du traitement, apprêter les matériels suivants :

- Appareil UBV pour le traitement
- Produit de traitement (Karaté 2,5, Kinikini, Pacha)
- Piles
- Seau d'eau / cuvette
- Bottes
- Cache-nez
- Gants
- Tenue de traitement (combinaison).



3. Préparation de la bouillie

- Disposer d'un des produits (Karaté 2,5, Kinikini, Pacha)
- Mettre un peu d'eau dans un bidon ou dans l'appareil de traitement
- Ajouter la quantité de produit nécessaire selon le mode d'emploi du produit utilisé
- Compléter la quantité d'eau recommandée
- Remuer le mélange pour avoir une bouillie homogène.



4. Mise en état de fonctionnement de l'appareil de traitement

- Mettre les piles neuves dans l'appareil de traitement
- Vérifier la fonctionnalité de l'appareil
- Verser le mélange dans le réservoir
- Vérifier la direction du vent dominant.



5. Traitement de la parcelle avec l'appareil de traitement

- Faire le traitement perpendiculairement à la direction du vent dominant
- Traiter toutes les trois lignes en tenant le disque de l'appareil à 50 cm au-dessus du feuillage
- Faire le traitement le matin (9h à 11h30) et le soir (16h à 17h30)
- Faire 3 à 4 traitements espacés de 10 jours
- Arrêter le traitement au moins 15 jours avant la récolte
- Reprendre le traitement en cas de pluie moins de 2h de temps après le précédent traitement
- Ne jamais laisser exécuter un traitement par un enfant, une femme enceinte, un vieillard
- Ne pas manger ni boire pendant le traitement.



6. Nettoyage des matériels utilisés après le traitement

- Après chaque traitement laver l'appareil, les ustensiles et le matériel de protection avec de l'eau propre et du savon
- Ne pas laver les matériels utilisés dans les environs immédiats d'un point d'eau (contamination !)
- Faire sécher les matériels au soleil
- Détruire les emballages des produits chimiques (et les enterrer dans un lieu non habité ou cultivé).



GUIDE TECHNIQUE : TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE DU NIEBE AU CHAMP A BASE DE PRODUITS DE SYNTHÈSE



**Centre Régional pour la Promotion
Agricole Atacora/Donga
(CeRPA -A/D)**

**COMITE REGIONAL DE VULGARISATION AGRICOLE
DE L'ATACORA ET DE LA DONGA
(CoReVA)
Fonds Régional de Vulgarisation Agricole
(FoReVA)**

BP 32 Natitingou, Bénin Tél : (+229) 23 82 12 25